



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-086

PUBLIÉ LE 29 MARS 2021

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone / SGC 13 Service du Patrimoine Immobilier et de la Logistique

- 13-2021-03-29-00004 - Arrêté portant subdélégation de signature [??] à Madame Florence ARNOLDY [??] cheffe du service du budget et des achats [??] du secrétariat général commun [??] départemental des Bouches-du-Rhône [??] pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses [??] imputées sur le budget de l'État [??] et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur (3 pages) Page 3
- 13-2021-03-29-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature [??] à Madame Florence ARNOLDY [??] cheffe du service du budget et des achats [??] du secrétariat général commun [??] départemental des Bouches-du-Rhône (4 pages) Page 7
- 13-2021-03-29-00005 - Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire [??] des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État [??] aux agents du secrétariat général commun [??] chargés de la validation [??] dans les applications chorus formulaires [??] et chorus déplacements temporaires [??] au titre des différents programmes [??] exécutés par le centre de services partagés régional chorus [??] Provence-Alpes-Côte d'Azur (5 pages) Page 12

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-03-29-00004

Arrêté portant subdélégation de signature
à Madame Florence ARNOLDY
cheffe du service du budget et des achats
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône
pour l'ordonnancement secondaire des recettes
et des dépenses
imputées sur le budget de l'État
et l'exercice des attributions de représentant du
pouvoir adjudicateur

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature
à **Madame Florence ARNOLDY**
cheffe du service du budget et des achats
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône
pour l'**ordonnement secondaire** des recettes et des dépenses
imputées sur le budget de l'État
et l'exercice des attributions de **représentant du pouvoir adjudicateur**

La directrice du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-03-23-00002 du 23 mars 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-18-007 du 18 février 2021 entre la DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-23-009 du 23 février 2021 entre la DRDCS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, en tant que responsable du service ordonnateur agissant pour le compte des services prescripteurs, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat, sur le périmètre financier suivant :

- 0354-DR13-DP13
- 0723-DR13-DD13 (PRFACTF013, DDTT013013, DDPP013013, DCTUT00013 ;SODPACA013)
- 0216-CPRH-CDAS (PRFML02013)
- 0216-CPRH-CFOD (PRFML02013)
- 0215-DR13-T013 (DDTT013013)
- 0217-SGCA-ASPR (DDTT013013)
- 0217-SDT2-E013 (DDTT013013)
- 0134-CCRF-DR13 (DDPP013013)
- 0206-DR13-P013 (DDPP013013)
- 0216-CAJC-DR13 (PRFSG01013, PFRSG06013, PRFSP01013, PRFSP02013, PRFSP03013, PRFS CL013)
- 0232-CVPO-DP13 (PRFSG05013)
- 0354-CPNE-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0349-CDBU-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0362-CDIE -DR13 (PRFACTF013, DDTT013013 ; DCTSDR0013 ;SODPACA013)
- 0354-DR13-DMUT (PRFDRF0013)
- 0363-CDMA-DR13
- 0354-DR13-DCTE (DCTSDR0013, DCTUT00013)

- 0155-CDCT-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CAMN-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0134-CCRF-DR13 (DCTSDR0013)
- 0354-DR13-DRDD (SODPACA013)
- 0124-CDRJ-DR13 (SODPACA013)
- 0124-CEMS-DR13 (SODPACA013)

Sont exclus les actes suivants :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Florence ARNOLDY**, la subdélégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur **Kévin FILORI**, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance.

Article 2

Est également autorisée à signer les documents visés à l'article 1, Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour signer en tant que représentante du pouvoir adjudicateur, tous les documents nécessaires à la passation et au suivi des marchés publics tous BOP confondus, à l'exception des actes d'engagement et des avenants.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Florence ARNOLDY**, la subdélégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur **Kévin FILORI**, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance ou Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 4

L'arrêté numéro 13-2021-03-05-002 du 05 mars 2021 est abrogé.

Article 5

La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 29 mars 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
La directrice du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône**

signé

Sandrine POLYCHRONOPOULOS

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-03-29-00003

Arrêté portant subdélégation de signature
à Madame Florence ARNOLDY
cheffe du service du budget et des achats
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature
à **Madame Florence ARNOLDY**
cheffe du service du budget et des achats
du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

La directrice du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-05-001 du 5 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-18-007 du 18 février 2021 entre la DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-23-009 du 23 février 2021 entre la DRDCS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour les actes ci-après énumérés :

I- GESTION BUDGETAIRE

- Domaine budgétaire :

- Demandes d'achat se rapportant aux centres financiers et centres de coût suivants dans la limite de 40 000 euros T.T.C. :

- 0354-DR13-DP13
- 0723-DR13-DD13 (PRFACTF013, DDTT013013, DDPP013013, DCTUT00013, SODPACA013)
- 0216-CPRH-CDAS (PRFML02013)
- 0216-CPRH-CFOD (PRFML02013)
- 0215-DR13-T013 (DDTT013013)
- 0217-SGCA-ASPR (DDTT013013)
- 0217-SDT2-E013 (DDTT013013)
- 0134-CCRF-DR13 (DDPP013013)
- 0206-DR13-P013 (DDPP013013)
- 0216-CAJC-DR13 (PRFSG01013, PFRSG06013, PRFSP01013, PRFSP02013, PRFSP03013, PRFSCL013)
- 0232-CVPO-DP13 (PRFSG05013)
- 0354-CPNE-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0349-CDBU-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0362-CDIE -DR13 (PRFACTF013, DDTT013013 ; DCTSDR0013 ;SODPACA013)
- 0354-DR13-DMUT (PRFDRF0013)
- 0363-CDMA-DR13
- 0354-DR13-DCTE (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CDCT-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CAMN-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0134-CCRF-DR13 (DCTSDR0013)
- 0354-DR13-DRDD (SODPACA013)
- 0124-CDRJ-DR13 (SODPACA013)
- 0124-CEMS-DR13 (SODPACA013)

- Tous actes de procédure préparatoires à l'établissement de contrats et marchés publics.
- Tous actes nécessaires au pilotage des unités opérationnelles.

II – DIVERS

- Correspondances générales, attestations et récépissés entrant dans le cadre des attributions de son service
- Octroi des congés annuels et RTT du personnel de son service.

Article 2

Subdélégation est donnée à Monsieur **Kevin FILORI**, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance, à l'effet de signer :

- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- tous actes liés à la délivrance de la carte achat en qualité de responsable de programme achat auprès de la BNP.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Kevin FILORI**, la subdélégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Nathalie ARNOUX**, adjointe au chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance.

Article 3

Subdélégation est donnée à Madame **Laure WALAS**, cheffe du bureau des budgets de fonctionnement et des ressources humaines, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- tous actes de procédures préparatoires à l'établissement de contrats et de marchés publics,
- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 15 000 euros T.T.C.

Article 4

Subdélégation est donnée à Monsieur **Kevin FILORI**, chef par intérim du bureau des budgets immobiliers, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- tous actes de procédures préparatoires à l'établissement de contrats et de marchés publics,
- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 15 000 euros T.T.C.

Article 5

Subdélégation est donnée à Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 15 000 euros T.T.C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Patricia GULBASDIAN**, la subdélégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Yasmina BOUTONNET**, responsable adjointe du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Madame **Nathalie TIBERE**, cheffe du pôle subventions-Recettes, et Madame **Latifa LASRI**, cheffe du pôle commande publique, au centre de services partagés régional chorus, exercent l'octroi des congés annuels et RTT des agents de leurs pôles respectifs.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Florence ARNOLDY**, la subdélégation qui lui est conférée à l'article 1 du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur **Kevin FILORI**, chef du bureau de la programmation, du pilotage et de la performance et chef par intérim du bureau des budgets immobiliers,
- Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus,
- Madame **Laure WALAS**, cheffe du bureau des budgets de fonctionnement et des ressources humaines.

Article 7

L'arrêté numéro 13-2021-03-05-001 du 05 mars 2021 est abrogé.

Article 8

La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 29 mars 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
La directrice du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône**

signé

Sandrine POLYCHRONOPOULOS

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-03-29-00005

Arrêté portant subdélégation
d ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le
budget de l État
aux agents du secrétariat général commun
chargés de la validation
dans les applications chorus formulaires
et chorus déplacements temporaires
au titre des différents programmes
exécutés par le centre de services partagés
régional chorus
Provence-Alpes-Côte d Azur



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux agents du secrétariat général commun
chargés de la validation
dans les **applications chorus formulaires**
et **chorus déplacements temporaires**
au titre des différents programmes
exécutés par le centre de services partagés régional chorus
Provence-Alpes-Côte d'Azur

La directrice du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-03-23-00002 du 23 mars 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-18-007 du 18 février 2021 entre la DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-23-009 du 23 février 2021 entre la DRDCS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Sont autorisés à effectuer les demandes d'achats qui leur ont été adressées par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les **agents dont les noms sont mentionnés en annexe 1**.

Cette procédure dématérialisée est effectuée sur l'interface informatique **chorus formulaires** et concerne les centres financiers et centres de coût suivants :

- 0354-DR13-DP13
- 0723-DR13-DD13 (PRFACTF013, DDTT013013, DDPP013013, DCTUT00013, SODPACA013)
- 0216-CPRH-CDAS (PRFML02013)
- 0216-CPRH-CFOD (PRFML02013)
- 0215-DR13-T013 (DDTT013013)
- 0217-SGCA-ASPR (DDTT013013)
- 0217-SDT2-E013 (DDTT013013)
- 0134-CCRF-DR13 (DDPP013013)
- 0206-DR13-P013 (DDPP013013)
- 0216-CAJC-DR13 (PRFSG01013, PFRSG06013, PRFSP01013, PRFSP02013, PRFSP03013, PRFSCLO13)
- 0232-CVPO-DP13 (PRFSG05013)
- 0354-CPNE-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0349-CDBU-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
- 0362-CDIE -DR13 (PRFACTF013, DDTT013013 ; DCTSDR0013 ;SODPACA013)
- 0354-DR13-DMUT (PRFDRF0013)
- 0363-CDMA-DR13
- 0354-DR13-DCTE (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CDCT-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0155-CAMN-D013 (DCTSDR0013, DCTUT00013)
- 0134-CCRF-DR13 (DCTSDR0013)
- 0354-DR13-DRDD (SODPACA013)
- 0124-CDRJ-DR13 (SODPACA013)
- 0124-CEMS-DR13 (SODPACA013)

Article 2

Sont autorisés à signer les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait concernant les frais de mission et de formation engagés dans la limite de 2 500 € TTC et imputés sur les programmes 354 "Administration territoriale de l'Etat" et 216 "Conduite des politiques de l'Intérieur- BOP Pilotage RH", les **agents dont les noms sont mentionnés en annexe 2**.

Cette procédure dématérialisée (*ordres de mission, prestations de voyage et états de frais induits*) est effectuée sur l'interface informatique **chorus déplacements temporaires**.

Article 3

L'arrêté numéro 13-2021-03-05-004 du 05 mars 2021 est abrogé.

Article 4

La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 29 mars 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
La directrice du secrétariat général commun
départemental des Bouches-du-Rhône**

signé

Sandrine POLYCHRONOPOULOS

ANNEXE 1

à l'arrêté du 29 mars 2021

Portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux **agents du secrétariat général commun**
chargés de la validation
dans l'application **Chorus formulaires**

NOM	PRENOM
ARNOLDY	Florence
FILORI	Kevin
ARNOUX	Nathalie
D'ANGELO	Pascal
GUEDJ	Eliane
CAMOSSETTO	Catherine
BENNAIM	Clotilde
WALAS	Laure
RAVELOARISOA	Fy
LAUPRETRE	Deborah
GUEDDOUDJ	Sarah
GUEYDON	Dominique
MAHY	Pascal
NOEL	Pascal
SCALERANDI	Jessica
IVARS	Didier
VERDIS	Geneviève
HADJ	Sadia
SICCO	Marc
MATTEI	Annie

ANNEXE 2
à l'arrêté du 29 mars 2021
 Portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**
 des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux agents du secrétariat général commun
chargés de la validation
 Dans l'application
chorus déplacements temporaires

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0216-CPRH-CDAS	DA SILVA	Manuela
0216-CPRH-CDAS	TRUET CHERVILLE	Fabienne
0216-CPRH-CDAS	GUILLIOT	Emeline
0354-DR13-DP13	FERRY	Céline
0354-DR13-DP13	RICARD	Bruno
0354-DR13-DP13	GUILLIOT	Emeline
0354-DR13-DP13	TRUET CHERVILLE	Fabienne
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	FILORI	Kevin
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	ARNOUX	Nathalie
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	IVARS	Didier
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	ARNOLDY	Florence
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	BENNAIM	Clotilde